

Compte rendu du Conseil Municipal du 14 Décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 14 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, maire, en présence des conseillers municipaux : PROD'HOMME Serge, LARAT Cyril, CHEVALIER Hélène, DELENCRE Florian, POUZIN Laurent, LE MEUR Hélène, PERROT Paul, REY Christian, GUERIN Freddy, GONIN Frédéric, PERCHE Stéphane, GUICHARD Nicolas, BOUNIOL Amandine.

Date de convocation : 07 décembre 2020.

Absent représenté : COINTE Catherine.

Secrétaire de séance : Serge PROD'HOMME

Les modifications suivantes sont demandées concernant le compte-rendu du conseil municipal du 16 novembre 2020 : Point n° 3 – Procédure d'expulsion : rajouter « au terme de nombreuses négociations et de prises de rendez-vous restées sans succès, le Maire propose... » et sur le point n° 07 – Décorations de Noël : rajouter « par an » concernant le prix des décorations de Noël.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter 2 points à l'ordre du jour : Autorisation de faire appel au service de remplacement du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme et autorisation de faire appel au service de la Sté Archer.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte le rajout de ces 2 points à l'ordre du jour.

1. Approbation des autorisations spéciales d'absence (ASA)

Il est présenté au conseil municipal le tableau des autorisations spéciales d'absence. Aucune remarque n'est soulevée.

Pour acter la délibération, il faut attendre l'accord du Comité technique du centre de gestion qui se réunira courant janvier 2021.

La délibération est donc reportée à l'année prochaine.

2. Refonte et révision du RIFSEEP

M. Larat explique les primes IFSE et CIA attribuées aux agents de la commune. Il aimerait faire évoluer ces primes mais pour cela le conseil municipal doit voter les montants maxi de ces primes. Après débat, le conseil municipal décide de reporter cette délibération au prochain conseil.

3. Longueur de voirie publique communale

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire une refonte totale de la voirie publique communale pour le calcul de la dotation à percevoir en 2022. Toute la voirie publique communale a été métrée. Concernant, la voirie privée communale, elle sera recensée ultérieurement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE la refonte totale de la voirie publique communale,
ACCEPTE ET VALIDE le tableau, ci-joint, des mètres de la voirie publique communale de Saint-Bardoux, pour un total de 21 451 mètres,
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaires concernant cette délibération.

4. EPORA : accord convention

Considérant que l'EPORA, établissement chargé de missions de service public, peut exercer une mission générale d'études et de veille foncière en partenariat avec les communes,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la convention d'étude et de veille foncière à passer avec l'EPORA,
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ladite convention et les actes liés à sa mise en œuvre.

5. Création site internet

Un membre de la commission communication demande que l'adhésion et la création du site internet se décide en commission avant l'aval du conseil municipal. La délibération est reportée...

6. Information : portail famille

Monsieur le Maire explique qu'il envisage la mise en place d'un portail famille afin de réserver en ligne la cantine et la garderie scolaire. Deux fournisseurs ont été sollicités : JVS - Parascol et ARG Famille. Le montant pour ARG est de 2400 euros TTC la première année puis 420 euros TTC par an. JVS reste plus élevé en termes de coût.

Cette dématérialisation permettrait de ne plus gérer la cantine et la garderie avec du papier et de compléter plusieurs tableaux pour la gestion. Cela apporterait aussi de la souplesse et de l'autonomie aux parents dans la réservation de leurs cantine et garderie pour les enfants.

Le conseil municipal trouve élevé le coût de cette gestion dématérialisée. Le projet est à réfléchir.

7. Compte-rendu commission voirie

Un autre tracé est à l'étude pour la route des Chênes et le point de vue technique de la Sté Cheval a été demandé afin de savoir si cette option est réalisable ou pas. Il y a de grosses contraintes par rapport au dévers du champ. Un trou énorme doit être comblé en enrochement, la canalisation d'eau pluviale est à prolonger, et il faut « casser » la pente. Ce projet est démesuré pour la commune. Un devis est demandé à la S^{té} Cheval pour décision à prendre.

- Concernant le marquage au sol au niveau du virage dans le centre bourg, le montant de la peinture s'élève à 300 €.
- Convention neige : le devis de la Sté Martin est de 100 € par heure avec une astreinte de 600 € par an, neige ou pas, sortie d'engin ou pas. Le conseil demande une astreinte à 200 € par an.
- Valence romans déplacement : si nous construisons une piste cyclable route des chênes, elle doit être en double voie de 1m70, c'est la réglementation.

8. Compte-rendu commission budget

Les dépenses par rapport au budget prévisionnel sont maîtrisées. Toutefois, le compte des fournitures d'entretien explose avec les dépenses liées à la Covid 19. La consommation

électrique étant également très importante, un bilan énergétique des bâtiments sera sollicité auprès du SDED. Il est demandé de fermer les volets de l'école tous les soirs afin de réduire la déperdition de chaleur.

9. Journal de Saint-Bardoux

Le prochain journal sera édité le 26 mars 2021, la clôture des articles se fera le 19 mars 2021.

10. Vœux du Maire

En raison des restrictions sanitaires, il nous sera impossible de nous réunir comme traditionnellement autour d'un verre de l'amitié. M. Le Maire propose qu'une carte de vœux soit adressée à tous les administrés. La commission communication est chargée de s'en occuper.

11. Questions diverses

- **Le SIABH** : propose gratuitement pour le plan local de sécurité, la fabrication d'une carte de la commune recensant les points sensibles, les points remarquables et les risques naturels répertoriés, cela en format 0. En cas de crise les pompiers pourront s'appuyer sur cette carte.
Il est proposé de noter un point remarquable par quartier afin de faciliter le repérage.
- **Le projet de territoire** : M. Le Maire propose le visionnage d'une hypothèse financière sur le projet de territoire réalisée par le service financier de Valence Romans Agglo.
- Un conseiller demande l'envoi d'un courrier au propriétaire de la parcelle au croisement de la route de Saint Pierre et de la route de Clérieux afin que les branches qui menacent de tomber soient coupées.

12. Autorisation pour faire appel au service de remplacement du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- de recourir au service de remplacement du Centre de gestion de la Drôme autant de fois que nécessaire, afin d'assurer la continuité du service public,
- d'autoriser l'autorité territoriale à signer au nom et pour le compte de la collectivité les conventions et éventuels avenants permettant de faire appel au service de remplacement du Centre de gestion de la Drôme, ainsi que toutes pièces, administrative, technique ou financière, relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE de recourir au service de remplacement du Centre de gestion de la Drôme autant de fois que nécessaire, afin d'assurer la continuité du service public,

AUTORISE l'autorité territoriale à signer au nom et pour le compte de la collectivité les conventions et éventuels avenants permettant de faire appel au service de remplacement du Centre de gestion de la Drôme, ainsi que toutes pièces administrative, technique ou financière, relatives à l'exécution de la présente délibération.

13. Autorisation pour faire appel au service de la Sté Archer

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- de recourir aux services de la Sté Archer autant de fois que nécessaire, afin d'assurer la continuité du service public,
- d'autoriser l'autorité territoriale à signer au nom et pour le compte de la collectivité les contrats et éventuels avenants permettant de faire appel aux services de la Sté Archer, ainsi que toutes pièces administrative, technique ou financière, relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE de recourir aux services de la Sté Archer autant de fois que nécessaire, afin d'assurer la continuité du service public,

AUTORISE l'autorité territoriale à signer au nom et pour le compte de la collectivité les contrats et éventuels avenants permettant de faire appel aux services de la Sté Archer, ainsi que toutes pièces administrative, technique ou financière, relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 25 janvier 2021.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 40.

Le Maire
Etienne LARAT